



Bibliothèque
Cujas

La documentation européenne

Sous-titre de la présentation



De 1963 à 2010, la bibliothèque Cujas a été Centre de Documentation Européenne (CDE). Le réseau des CDE a été mis en place par la Commission européenne dans le but de promouvoir l'enseignement et la recherche sur l'intégration européenne. Aussi les CDE reçoivent-ils en principe gratuitement la plupart des publications officielles des institutions de l'Union européenne éditées par l'Office des Publications de l'Union Européenne. Le CDE de Cujas, longtemps sous le dépôt dit « général », a adopté en juillet 2009, un dépôt « partiel » tourné vers les dominantes juridiques et sciences politiques de la bibliothèque.

Forte de cette histoire, la bibliothèque interuniversitaire Cujas contient donc dans ses collections une documentation importante issue de l'Union Européenne. Ce guide a pour but de présenter la documentation imprimée disponible à la bibliothèque, ainsi que les ressources électroniques accessibles sur ce sujet.

Sommaire

1. [Outils d'aide à la recherche documentaire](#)
2. [Les documents des institutions législatives](#)
 1. [Les traités européens](#)
 2. [Règlements, directives et décisions](#)
 3. [Le Journal Officiel de l'Union européenne](#)
3. [Les documents de travail des instances européennes](#)
 1. [La commission européenne](#)
 2. [Le Parlement européen](#)
 3. [Les autres instances](#)
4. [Les documents des institutions judiciaires](#)
 1. [La Cour de justice européenne](#)
 2. [La Cour des droits de l'Homme](#)
 3. [La doctrine](#)
5. [L'actualité de l'Union européenne](#)
6. [Les données primaires de l'Union européenne](#)
7. [Les archives de l'Union européenne](#)

Outils d'aide à la recherche documentaire



Outils de l'Union européenne

- La section [EU Vocabularies](#) du site de l'Office des Publications de l'Union européenne permet d'accéder aux tables d'autorité, thésaurus, taxonomies, ontologies et autres outils de langage utiles pour naviguer dans la documentation européenne.
 - [EuroVoc](#) est le thésaurus multilingue et multidisciplinaire de l'Union européenne. Il contient des mots-clés, répartis dans 21 domaines et 127 sous-domaines, qui servent à décrire le contenu des documents disponibles dans EUR-Lex.
- L'outil [Checklex](#) permet de vérifier la signature électronique et l'authenticité de l'édition électronique du *Journal officiel de l'Union européenne*. Si le résultat de la vérification est positif, l'édition électronique est authentique et n'a pas été modifiée depuis la date de sa signature.
- Le projet [IATE](#) (terminologie interactive pour l'Europe) rassemble depuis 2007 les ressources terminologiques de tous les services de traduction de l'UE. Le projet, géré par le Centre de traduction permet d'harmoniser et standardiser la traduction des termes des différentes instances européennes.

Autres ressources de la bibliothèque Cujas

- Le site du [Jurisguide](#) propose un panorama des ressources documentaires disponibles dans le domaine du droit, ainsi que des guides pour pratiquer une recherche d'informations efficace.



Les documents émanant des institutions législatives de l'Union européenne

[EUR-Lex](#) est le portail d'accès au droit de l'Union européenne et à d'autres documents considérés comme publics. L'ensemble des textes est accessible dans les 24 langues officielles de l'UE. La recherche peut se faire par mots-clés, par numéro de document ou par numéro CELEX.

On y trouve notamment le [Journal Officiel](#), la législation de l'UE (les [traités](#), les [accords internationaux](#), la [législation](#), la [législation consolidée](#), les [actes préparatoires](#)) la [jurisprudence](#) de l'Union, ou encore les [transpositions nationales](#) des actes de l'UE.

La base de données [Strada Lex Europe](#), spécialisée en droit européen, donne accès aux actualités du droit européen, à la réglementation (JOUE, réglementation consolidée, etc.), ou encore à la jurisprudence. La base de données signale aussi les articles de 33 revues, ainsi qu'un certain nombre d'e-books et l'encyclopédie *Répertoire de droit européen*.

Les traités européens

Les traités européens sont des accords contraignants adoptés par tous les États membres de l'Union européenne. Ils définissent les objectifs poursuivis par l'Union, les règles de fonctionnement des institutions européennes, les processus décisionnels et les relations entre l'Union et les États membres. Toute action entreprise par l'Union est fondée sur les traités.

[EUR-Lex](#) contient les **traités fondateurs, modificatifs et d'adhésion**, ainsi que des **protocoles**.

Version imprimée : cote Cujas **530.636** : *Versions consolidées du Traité sur l'Union européenne et du Traité instituant la Communauté européenne*, 2010.

Version électronique : Version française 2019 disponible sur le site de [l'Office des publications de l'Union Européenne](#).

Règlements, directives et décisions



Les règlements¹, directives² et décisions³ constituent le droit dérivé des Communautés européennes. Ils sont publiés dans la **série Législation** ou **série L** du *Journal officiel de l'Union européenne (JOUE)*, accessible sur le site EUR-Lex. La [page dédiée](#) aux actes juridiques propose un guide de recherche, ainsi que des statistiques sur les actes juridiques.

Le [Répertoire de la législation communautaire en vigueur](#) permet d'accéder à la législation de l'UE classée par sujet.

Ce répertoire énumère les références des textes initiaux et des amendements ultérieurs. Il comprend également les références des accords passés et des conventions signées par l'Union européenne et d'autres actes non contraignants dans le cadre de la politique extérieure, des actes contraignants au titre des traités sur l'Union européenne, des actes complémentaires, tels que ceux résultant des conseils de ministres et des sommets des chefs d'État ou de gouvernement et d'autres actes non-contraignants qui sont importants pour les institutions.

- Les [synthèses de la législation de l'UE](#) présentent de façon concise les principaux aspects de la réglementation européenne. Environ 3000 synthèses réparties en 32 chapitres sont ainsi disponibles.

1 **Règlements** : ils sont directement applicables et contraignants dans tous les États membres de l'UE sans qu'il soit nécessaire d'adopter des dispositions d'application dans les différentes législations nationales.

2 **Directives** : elles contraignent les États membres à atteindre un certain résultat dans un délai donné, tout en laissant aux instances nationales le choix de la forme et des moyens. Les directives doivent être incorporées dans les différents systèmes judiciaires nationaux, conformément aux procédures prévues dans chaque État membre.

3 **Décisions** : elles sont contraignantes pour les destinataires pour qui elles ont été prises. Par conséquent, les décisions ne requièrent pas de législation nationale pour leur application. Les décisions peuvent avoir été prises pour un, pour plusieurs ou pour tous les États membres, pour des entreprises ou pour des particuliers.

Le journal officiel de l'Union Européenne (JOUE)



Le JOUE est l'une des principales sources d'information sur la législation et les activités des institutions de l'Union européenne. Il paraît chaque jour dans toutes les langues officielles des Etats-membres de l'Union européenne depuis leur date d'adhésion.

De 1952 à 1957, le Journal officiel a été publié sous la forme d'une série unique (série A), remplacée en avril 1958 par la série P, en vigueur jusqu'en 1967. Depuis 1968, le Journal officiel comprend deux séries : la série L (législation) et la série C (informations et avis concernant l'UE). Il comporte aussi plusieurs sous-séries :

- La **sous-série « CA »** (exemple : C019A), portant le même numéro que la série C publiée le même jour, contient les appels à manifestation d'intérêt, les avis de vacance, etc. Les éditions CA peuvent être publiées dans une ou plusieurs langues officielles, voire dans toutes.
- Une **nouvelle sous-série « I » (LI et CI)** a été introduite le 1er janvier 2016. Elle permet une plus grande flexibilité en cas de changement dans le contenu prévu du Journal officiel. Elle a été utilisée pour la première fois le 16 janvier 2016 (L011I et C015I).

Remarques :

La numérotation de actes juridiques de l'UE a changé depuis le 1^{er} janvier 2015. Ce changement concerne les documents publiés dans la série L. Ils sont maintenant numérotés selon l'exemple suivant : (UE) 2015/1 (nom de domaine entre parenthèse, suivi de l'année de publication à quatre chiffres, puis le numéro d'ordre du document de l'année en cours). Un guide concernant cette numérotation est [disponible](#) sur le site de l'OPUE.

La structure du Journal officiel est explicité dans le [document suivant](#).

Version électronique :

A partir du 1^{er} juillet 2013, en application du règlement (UE) n° 216/2013, la version électronique du JOUE fait foi et produit des effets juridiques. Le JO en ligne est accessible sur [EUR-Lex](#) et porte une signature électronique avancée qui en garantit l'authenticité, l'intégrité et l'inaltérabilité.

Les bases de données Lamyline ou Strada Lex Europe donnent aussi un accès au texte complet.

[Checklex](#) vous permet de vérifier la signature électronique et l'authenticité de l'édition électronique du JOUE.



Cote	Abréviation	Titre
8.163	JO CECA (1952-1958)	Journal officiel de la Communauté européenne du charbon et de l'acier
8.163	JOCE (1958-1967)	Journal officiel des Communautés européennes
9.540	JOC Suppl. agricole (1962-1967)	Journal officiel des Communautés européennes. Supplément agricole.
8.163 A	JO Débats du Parlement européen (1953-1999)	Débats du Parlement européen
8.163 L	JOC série L (1968-2003)	Journal officiel des Communautés européennes (Législation)
8.163 C	JOCE série C (1958-2003)	Journal officiel des Communautés européennes (Communications et informations) Communications : actes non contraignants du Conseil ; abrogation des propositions de la Commission européenne ; taux de conversion de l'EURO ; dispositif des arrêts de la Cour de justice et du Tribunal de première instance ; nouvelles causes portées devant la Cour et le Tribunal ; minutes des séances plénières du Parlement européen et textes des résolutions du Parlement européen ; questions écrites des membres du Parlement européen et réponses de la Commission ou du Conseil. Actes préparatoires : Propositions législatives de la Commission ; avis du Comité économique et social ; avis du Comité des régions ; positions communes du Conseil. Informations : Annonces des programmes communautaires ; avis de concours de recrutement des institutions européennes.
8.163 L	JOUE série L (2003-2013)	Journal officiel de l'Union européenne (Législation)
8.163 C	JOUE série C (2003-2013)	Journal officiel de l'Union européenne (Communications et informations)
	JO série S	Supplément au journal officiel : avis de marchés publics. Une version en ligne actualisée quotidiennement est disponible dans la base de données TED .
8.163 T	JO Tables (1956-2010)	Tables annuelles classées par ordre méthodologique et alphabétique. Les tables mensuelles ne sont plus produites par l'OPOCE depuis l'année 2009-2010 mais reliées avec les documents des JO.

Documents de travail des instances européennes



Les documents de travail de la Commission européenne

Documents COM

Ce sont des documents de travail de la Commission européenne, publiés dans toutes les langues officielles de l'Union. Ils contiennent :

- Les propositions législatives de la Commission, précédées par des informations de base sous la rubrique *Exposé des motifs*.
- Des documents de discussion, comme les livres verts ou les livres blancs.
- Les communications (documents présentant de nouveaux programmes et de nouvelles politiques).
- Les rapports (documents publiés par la Commission et portant sur la mise en œuvre de mesures et de politiques communautaires).

Version imprimée : Documents - Commission of the European Communities ; cote Cujas **61.746**, n.109 (1980)- n.185 (2003).

Version électronique : [Propositions, communications et rapports](#) disponible sur EUR-Lex depuis 1989 (format PDF et Word).

Documents JOIN

Ce sont des documents de travail adoptés conjointement par la Commission européenne et le Haut Représentant de l'Union aux Affaires étrangères et à la Politique de sécurité. Cette nomenclature a été introduite par le Secrétariat général de la Commission européenne en 2012.

Version électronique des documents JOIN depuis 2012 : disponible en français sur [EUR-Lex](#) (format PDF et Word).

Documents SEC/SWD

Les documents SEC étaient des documents internes, préparés par le Secrétariat général de la Commission. Cet identifiant a été remplacé depuis 2012 par SWD. Les documents non publiés sur EUR-Lex [peuvent être demandés à la Commission](#) en créant un compte EU Login. Les documents SWD sont, depuis janvier 2012, des documents de travail des services de la Commission européenne. Ils peuvent émaner de la seule Commission ou de la Commission et du Haut Représentant de l'Union aux Affaires étrangères et à la Politique de sécurité.

Version électronique des documents SEC (1999-2012) et SWD (2012-) : disponible en français sur [EUR-Lex](#) (format PDF et Word).

Les documents du Parlement européen



Les documents de séance du Parlement

- Les rapports du Parlement européen (série A): **Version électronique** sur [Europarl](#) depuis juillet 1994 (format PDF et Word).
- Les propositions de résolution (série B) : **Version électronique** sur [Europarl](#) depuis 1999 (format PDF et Word).
- Documents en provenance d'autres institutions (série C)

Version imprimée des documents de séance :

cote Cujas **61.005** : Document CECA : N.1 (jan 1953) - N.19 (fév 1958).

cote Cujas **61.005** : Documents de séance (1958-1985).

cote Cujas **61.005 A** : Rapport et documents de séance (1985-1990).

cote Cujas **61.005** : Textes adoptés par le Parlement (1985-1989).

Par ailleurs, on trouve sur Europarl les [débats du Parlement](#) (1999-) et les [questions et déclarations parlementaires](#) (1994-). Les questions écrites sont également publiées dans la Série C du *Journal officiel*.

La base de données ŒIL

Créé en 1994, [l'Observatoire législatif du Parlement européen \(ŒIL\)](#), est un instrument de gestion, de prévision, d'information et de recherche sur les procédures législatives et non législatives de l'Union européenne dans lesquelles le Parlement européen est impliqué. Le site évoque aussi les autres pouvoirs du Parlement : ses pouvoirs budgétaires, son droit d'initiative, son pouvoir d'approuver des nominations, son pouvoir à révoquer une délégation de pouvoir ou s'opposer à sa reconduction tacite, etc.

Les procédures sont matérialisées par des fiches de procédure. Chaque fiche offre la possibilité de suivre la progression de la procédure, d'en connaître l'état d'avancement et de travailler sur les prévisions d'étapes ultérieures et les dates d'échéance. L'Observatoire contient toutes les procédures vivantes, quelle que soit leur date de création, et toutes les procédures terminées depuis la 4ème législature (juillet 1994). Il contient aussi tous les documents pour information envoyés par la Commission européenne au Parlement pendant 9 mois à partir de leur date de réception.

Les documents de travail d'autres instances européennes



Documents CES

Les documents CES sont des avis et des rapports du **Comité économique et social européen** (CESE), l'organe consultatif qui, au niveau européen, organise la représentation, les débats et l'expression des différentes catégories de la vie économique et sociale, tant au niveau européen qu'au niveau des Etats membres.

Version imprimée : cote Cujas **7.010** : *Avis du Comité économique et social*, puis *Avis et rapports* (1984-2003). Le texte des avis est aussi publié dans la **Série C** du Journal officiel des Communautés européennes.

Version électronique : sur le site du [CESE](#) (1990-). La recherche se fait par section, type de texte, numéro de texte, année, session, rapporteur, langue et mot-clé.

Documents CdR

Les documents CdR sont des avis et des rapports du **Comité des régions** (CdR), une assemblée représentative chargée de faire entendre la voix des collectivités locales et régionales au sein de l'Union européenne.

Version imprimée : cote Cujas **8.163 C** : série C du *Journal officiel*.

Version électronique : disponible sur le site du [Comité des Régions](#) (1990-). La recherche se fait par titre, numéro du texte, numéro COM ou SEC/SWD, commission, nom du rapporteur.

Les documents émanant des institutions judiciaires de l'Union européenne



La cour de justice de l'Union Européenne

Depuis sa création en 1952, la Cour de justice assure « *le respect du droit dans l'interprétation et l'application* » des traités. Autorité judiciaire de l'UE, elle comprend trois juridictions : la Cour de justice de l'Union européenne, le Tribunal (créé en 1988) et le Tribunal de la fonction publique (créé en 2004). Cette jurisprudence est diffusée dans l'ensemble des États membres dans le respect d'un multilinguisme intégral.

Le *Recueil de la jurisprudence de la Cour de justice et du Tribunal de première instance (Recueil)*, est la seule source authentique pour citer la jurisprudence de la **Cour** (Partie I) ainsi que celle du **Tribunal de première instance** (Partie II). Depuis 1994, le *Recueil de jurisprudence - Fonction publique (RecFP)* comprend tous les arrêts du Tribunal dans le domaine du droit de la fonction publique.

Version imprimée : Cote Cujas **9.492**

- *Recueil de la jurisprudence de la Cour. Cour de justice de la CECA (1954-1958).*
- *Recueil de la jurisprudence de la Cour. Cour de justice des Communautés Européennes (1959-1989).*
- *Recueil de la jurisprudence de la Cour de justice et du Tribunal de première instance (1990-1992).*
- *Recueil de la jurisprudence de la Cour de justice et du Tribunal de première instance. Partie 1, Cour de justice (1993-2009).*
- *Recueil de la jurisprudence de la Cour de justice et du Tribunal de première instance. Partie 2, Tribunal de première instance (1993-2009).*
- *Recueil de jurisprudence - Fonction publique ; (1994-2006).*

Version électronique

- Voir la rubrique jurisprudence sur [CURIA](#) donnant accès aux arrêts de la Cour (1954-), du Tribunal (1954-) et du Tribunal de la fonction publique (1994-). Un [accès numérique à la jurisprudence](#) des juridictions européennes depuis leur origine permet de retrouver une information pour chacune des affaires présentées en fonction de leur date de dépôt aux greffes.
- sur [EUR-Lex](#) (rubrique jurisprudence), arrêts de la Cour (1954-) et du Tribunal (1954-).



La cour européenne des droits de l'homme

Instituée en 1959 par le Conseil de l'Europe, la CEDH n'est pas une institution communautaire. Cette juridiction internationale est chargée d'assurer le respect des engagements souscrits par les États signataires de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle siège à Strasbourg.

Version imprimée

- Cote Cujas, **9.498**, *Publications de la Cour européenne des droits de l'homme. Série A. Arrêts et décisions* (1960-1995)
- Cote Cujas : **9.498**, *Documents and decisions* (1955-1957), *Annuaire de la convention européenne des droits de l'homme* (1958-1995)
- Cote Cujas : **45.211**, *Publications de la Cour européenne des droits de l'homme. Série B. Mémoires, plaidoiries et documents* (1960-1995)
- Cote Cujas : **9.499**, *Recueil des arrêts et décisions* (1996-2012)
- Cote Cujas : **9.497**, *Recueil des décisions* (1960-1974), *Décisions et rapports* (1975-2000)

Version électronique sur le site de la [CEDH](#)

- La base de données [HUDOC](#) donne accès à la jurisprudence de la Cour (arrêts et décisions de Grande Chambre, de chambre et de comité, affaires communiquées, avis consultatifs et résumés juridiques extraits de la Note d'information sur la jurisprudence), de la Commission européenne des droits de l'homme (décisions et rapports) depuis 1963 et du Comité des Ministres (résolutions) depuis 1972.
- [Rapports annuels](#), (2001-), [prononcés d'arrêt](#), (2013-) et plateforme de partage des connaissances [CEDH-KS](#)
- [Notes d'informations mensuelles](#) sur la jurisprudence (1998-) contenant des résumés d'affaires présentant un intérêt particulier et [fiches thématiques](#) sur la jurisprudence de la CEDH
- [Communiqués de presse](#) (résumés des arrêts ou des décisions rendus par la Cour, des informations sur les affaires pendantes ainsi que sur les activités de la Cour en général), (1999-)

Les ressources sur la doctrine



Les notes de doctrine relatives aux arrêts des juridictions européennes sont également disponibles à la consultation.

Version imprimée : Cote Cujas **7.313** (1996-1998, 2000-2005). *Notes. Références des notes de doctrine aux arrêts de la Cour de justice et du Tribunal de première instance des Communautés européennes.*

Version électronique : sur [CURIA](#) depuis la création des différentes juridictions.

Les références des notes de doctrine sont disponibles depuis la création des trois juridictions de l'UE. La rubrique s'organise en 3 parties :

- [1ère partie](#) : références aux notes de doctrine aux arrêts de la Cour de justice prononcés dans les affaires introduites avant le 1^{er} janvier 1989.
- [2e partie](#) : références aux notes de doctrine aux arrêts de la Cour de justice et du Tribunal dans les affaires introduites entre le 1^{er} janvier 1989 et le 31 décembre 2004.
- [3e partie](#) : références aux notes de doctrine aux arrêts de la Cour de justice et du Tribunal ainsi que du Tribunal de la fonction publique dans les affaires introduites à partir du 1er janvier 2005.

La base de données [Jurifast](#), hébergée par le site de l'ACA-Europe (Association des Conseils d'Etat et des juridictions administratives suprêmes de l'UE) est une base de données contenant les références et le texte intégral :

- des dossiers préjudiciels regroupant la question préjudicielle posée à la CJUE, la réponse de la Cour à cette question et la ou les décisions nationales faisant suite à cette réponse. La recherche s'effectue par pays, date, mots du texte et rubriques.
- Des décisions nationales relatives à l'interprétation du droit de l'Union (anglais et français).

La base de données [Dec.nat](#) (« Décisions nationales ») contient quelque 35.700 références à des décisions nationales concernant le droit communautaire et couvre une période s'étendant de 1959 à nos jours. La base contient :

- la jurisprudence nationale en matière de droit de l'Union.
- la référence aux notes et commentaires de doctrine relatifs aux décisions nationales et aux arrêts préjudiciels de la CJUE.

La base de données [LYNXLEX](#) est une base de données juridiques en ligne, consacrée au droit international privé de l'Union européenne et, plus précisément, aux textes relevant de la coopération judiciaire en matière civile.

L'actualité des institutions européennes



- [Europa](#) est le site web officiel de l'UE. Il donne accès à l'information publiée par les institutions, agences et organes de l'UE. Le moteur de recherche [Searcheuropa](#) permet de rechercher dans l'ensemble du site Europa.
- [Europarl](#), le site du Parlement européen. Il propose des [fiches techniques](#) donnant à des non-spécialistes un aperçu global de la construction européenne et du rôle joué par le Parlement. Il donne aussi accès au [registre public des documents](#) qui contient les références des documents établis ou reçus par le Parlement depuis le 3 décembre 2001. La grande majorité d'entre eux sont gratuitement accessibles au public, en version électronique.
- [Bulletin de l'Union européenne](#) : Cette publication mensuelle donnait un aperçu des activités de la Commission et des autres institutions de l'UE. Le contenu de chaque bulletin est classé par thème. La deuxième partie est consacrée à la documentation. C'est une source utile pour retrouver des documents officiels. (site archivé au 31/08/2009)
 - cote Cujas **61.004** : *Bulletin mensuel d'information* : 1956-1959
 - cote Cujas **61.004** : *Bulletin de la Communauté européenne du charbon et de l'acier* : 1960-1967
 - cote Cujas **7.222** : *Bulletin de la Communauté économique européenne* : 1958-1967
 - cote Cujas **7.222** : *Bulletin des Communautés européennes* : 1968-1970 ; 1971-1993
 - cote Cujas **7.222** : *Bulletin de l'Union européenne* : 1994-2005
- [European Sources Online \(ESO\)](#) : Maintenu par le European Information Hub de Cardiff (ancien CDE de Cardiff), cette base de données informe sur les institutions européennes et leur activité, sur les pays et les régions européens, les organisations internationales européennes ainsi que sur les enjeux de l'actualité européenne pour les chercheurs et les citoyens.

Les données primaires sur l'Union européenne



[Eurostat](#) : L'Office statistique des Communautés européennes collecte les données auprès des différents instituts de statistique européens et les analyse pour fournir des chiffres aux institutions européennes leur permettant de définir et d'analyser les politiques communautaires. Eurostat publie notamment un *Annuaire statistique* (téléchargeable au format PDF) qui regroupe les données importantes concernant l'évolution de l'UE.

[Data.europa.eu](#) : Portail officiel des données européennes. Outil de promotion des données ouvertes, le portail officiel des données européennes propose un grand nombre de jeux de données à partir de bases nationales et européennes, que l'on peut visualiser par pays, par catégorie ou par source d'origine. Toutes les métadonnées de data.europa.eu peuvent être interrogées à l'aide du langage de recherche SPARQL. Un guide d'aide à l'utilisation des requêtes SPARQL est disponible sur le site. Le portail propose aussi des cours de sensibilisation sur les données ouvertes par le biais de la [data.europa academy](#).

[L'Office des publications de l'Union européenne](#) est le prestataire officiel de services d'édition pour l'ensemble des institutions, organes et agences de l'Union. Sa mission consiste à soutenir l'action de l'Union et à faire en sorte que ce large éventail de documents soit à la disposition du public sous la forme de données accessibles et réutilisables.

[N-Lex](#) : Lancé en avril 2006, ce site est un point d'accès unique aux bases de données législatives nationales des différents Etats membres de l'Union européenne. Élaboré conjointement par l'Office des publications et par les pays de l'Union, il décrit le contenu et les options de recherche de chacune des bases de données nationales. Le thésaurus multilingue de l'UE, [EUROVOC](#), permet de trouver les correspondances d'une langue à l'autre.

Où trouver les archives de l'UE ?



[Archives historiques de l'Union européenne \(AHUE\)](#)

Gérées par l'Institut universitaire européen de Florence et financées par le budget général de l'UE, les AHUE sont chargées d'accueillir, de conserver et de rendre accessible au public les archives de plus de trente ans provenant de l'ensemble des Institutions des Communautés européennes du Charbon et de l'Acier, du Marché commun et de l'Euratom, à l'exception de la Cour de Justice. Les AHUE ont également vocation à recueillir, sous forme de dépôts ou collections privés, les archives de personnalités, mouvements ou organisations internationales ayant joué un rôle majeur dans le processus de construction européenne. Par ailleurs, elles ont constitué une collection de sources orales (plus de 600 interviews) sur l'histoire de l'intégration et de copies d'archives extérieures illustrant la négociation des traités ou les élargissements de la Communauté.

[Archives historiques de la Commission européenne](#)

Créé en 1983, le service des archives de la Commission européenne conserve, gère et exploite les archives définitives de cette institution soit l'ensemble des dossiers établis par elle et qui possèdent une valeur historique. Les documents sont consultables après une période de 30 ans.

Les recherches dans les archives s'effectuent à travers la base de données [ARCHISplus](#).

[Archives historiques du Parlement européen](#)

Le Parlement européen conserve et rend disponibles ses archives historiques afférentes à son activité législative et politique depuis 1952 jusqu'à la 6ème législature (2004-2009). Le fonds comprend également les archives d'anciens membres ou de députés toujours en activité, les fonds des présidents, des collections de posters et de photographies, des pétitions.

[Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe](#)

Créé en 2002, le CVCE développe deux axes de travail : les études européennes qui analysent et critiquent les sources relatives à la construction européenne suivant une approche multidisciplinaire (droit, économie, histoire, droit, sciences politiques) et les humanités numériques à travers la mise en œuvre de méthodes et d'outils numériques pour soutenir la production et la diffusion de la connaissance.